

**PROCES-VERBAL de la REUNION
du Conseil d'Administration
et des Présidents de Syndicats
Mardi 06 avril 2010**

Etaient présents : voir liste ci-jointe.

Relevé de décisions :

1. La Section Régionale adressera un courrier de remerciements à toutes les personnes qui ont manifesté leur soutien et leur solidarité aux professionnels touchés par la tempête.

Les Présidents de Syndicats communiqueront dès que possible les coordonnées de ces personnes à la Section Régionale.

2. La Section régionale adressera un courrier à Monsieur le Préfet de Charente Maritime pour lui demander la communication de l'état de fonctionnement des différentes **stations d'épuration** endommagées par la tempête ainsi que le délai envisagé pour la remise en état complète de chacune d'entre elles.

3. La Section Régionale adressera copie du rapport établi par l'IFREMER dans le cadre de la procédure calamités agricoles liée à la tempête Xynthia à Monsieur le Préfet de Charente Maritime pour saisine du médiateur de l'assurance.

Le Conseil d'Administration estime en effet que l'IFREMER établit de manière suffisamment probante **le lien entre les conséquences de la tempête et le développement de l'algue toxique** pour les contrats d'assurance comportant des mesures d'indemnisation des pertes d'exploitation soient appliquées.

4. Le Conseil d'Administration décide de réactiver le **groupe de travail Constats et Perspectives** chargé de réfléchir aux conséquences à court, moyen et long terme des mortalités ostréicoles.

Daniel COIRIER continuera d'en assurer la présidence. Sa composition est maintenue.

5. Lors de la prochaine réunion du comité de suivi départemental, la Section Régionale évoquera la question du **traitement fiscal des aides tempête**. Un étalement sur cinq ans de ces aides destinées à remplacer le matériel endommagé par la tempête est nécessaire pour éviter l'application du régime des plus values.

6. La représentation professionnelle au **Comité de suivi départemental** ainsi qu'aux cellules d'indemnisation de Marennes et La Rochelle est arrêtée ainsi qu'il suit :

Comité de suivi départemental TEMPETE

Titulaire / Suppléant :

Gérald VIAUD / Michel GRASSET
Benoît DURIVAUD / Christophe MARGAT
Philippe MORANDEAU / Cyril PAIN
Daniel COIRIER / Eric MARISSAL

Cellule d'indemnisation SUD :

Cyril PAIN
Philippe MORANDEAU
Jacques BARON
Michel GRASSET
Gérald VIAUD
Philippe FAVIER
Marc OUDIN
Annie AUBIER

Cellule d'indemnisation NORD :

Daniel COIRIER
Benoît DURIVAUD
Jacques MAIRE
Christophe MARGAT
Eric MARISSAL
Alain PORSAIN
Patrice COUVRAT
Tony BRIN

7. Une communication du CREAA est faite concernant :

- La mise en œuvre d'un **suivi expérimental de la détoxification** en claires de coquillages contaminés par l'A.S.P. dont l'objectif est l'acquisition de références et une meilleure connaissance des processus de décontamination.
- Le **programme 2010 d'étude et de limitation des surmortalités estivales** d'huîtres creuses validé par la précédente Section Régionale et qui se décompose de la manière suivante :
 - La mise en place d'un réseau sentinelle
 - Le suivi fin des agents infectieux et des mortalités
 - L'évaluation des techniques d'élevage de naissains, des densités d'élevage et de la période de mise à l'eau.

8. Le Conseil d'Administration est revenu sur les **conditions de la levée d'interdiction de commercialisation** des huîtres de claires et des transferts d'huîtres de moins de 30 grammes.

Cette décision est intervenue vendredi soir une fois connue l'ensemble des résultats d'analyses d'eau et de coquillages effectuées tout au long de la semaine en mer et en claires.

Il s'agit d'une décision administrative importante prise en totale concertation avec la Section Régionale dans l'intérêt de la profession.

Un communiqué a été adressé par courriel dès vendredi soir au plus grand nombre possible de professionnels.

Il a été relayé sur le terrain par l'ensemble des Présidents de Syndicats.

Un nombre significatif de professionnels ont pu reprendre leur marché durant le week-end.

Les prochains résultats du REPHY seront connus vendredi matin 09 avril. Ils devraient permettre la levée de toutes les interdictions en Charente Maritime à l'exception du Pertuis Breton qui a enregistré de nouveaux résultats défavorables.

Pour l'avenir, le Conseil d'Administration demande qu'un groupe de travail soit mis en place dans les meilleurs délais pour étudier :

- La faisabilité d'un dispositif de pré-alerte qui permettrait de « sanctuariser » les claires en cas de problème
- La modification éventuelle du protocole REPHY (points de prélèvements, diffusion des résultats...).

9. Un exemplaire du décret de 1983 modifié par le décret du 29 octobre 2009 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines est remis à chaque membre du Conseil d'Administration accompagné d'une note d'information (réalisée par Bretagne Sud).

-*-

SECTION RÉGIONALE
DE LA CONCHYLICULTURE POITOU-CHARENTES

Liste de présence

Réunion du : **CONSEIL d'ADMINISTRATION SRC POITOU CHARENTES**

Le : Mardi 06 Avril 2010

Heure : 10h

Lieu : SOLE

NOM	Prénom	Signature
AUBIER	Annie	
BARON	Jacques	
COIRIER	Daniel	
DURIVAUD	Benoît	Excuse!
FAVIER	Philippe	
GRASSET	Michel	
MAIRE	Jacques	
MARGAT	Christophe	
MARISSAL	Eric	
MORANDEAU	Philippe	
LOUDIN	Marc	
PAIN	Cyril	
PORSAIN	Alain	
VIAUD	Gérald	
SURY	Mathie	Excuse!
PRESTIN	Nicolas	
GARBARINO	Philippe	
ROUSSEAU	Maurice	
ROUSSEAU	Philippe (Rosta)	
SUIRE	Y. Fume	
Roumignonneau	Philippe	
DURQUEN - CHAMETTE	Camille	
GAYON	Jean-Louis	
LACAU	Eric	
SAUVÉ	Thomas	
SILET - SAUVÉ	Vastel	